

Annexe 2 - ARTICLE 4.2

Décision de l'arbitre		Type de faute (à titre indicatif et non-exhaustif)	Qualification de la faute	Echelle des sanctions					
				1ère faute	1ère période probatoire	1ère récidive	2ème période probatoire	2ème récidive	3ème période probatoire
Disqualification	1	Contestation systématique 3° exclusion d'un même joueur	Attitude antisportive	Sans suite					
	2	- Propos excessifs - Attitude incorrecte	Attitude antisportive	Sans suite ou avertissement ou 1 journée	3 mois	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois
Disqualification directe sur et hors de l'aire de jeu	3	- Propos injurieux - Geste(s) obscène(s)	Attitude antisportive grossière	1 à 6 journée(s)	6 mois	3 à 9 journées *	9 mois	6 à 15 journées **	1 an
	4	- Menaces verbales - Attitude physique menaçante	Irrégularité grossière	6 à 9 journées *	6 mois	9 à 15 journées **	1 an	15 journées à 1 an ***	2 ans
Disqualification directe et disqualification autre que celle d'un joueur	5	- Attitude physique agressive - Tentative de coup	Violence	9 à 12 journées **	6 mois	12 journées à 1 an ***	1 an	1 à 3 an(s) ■	2 ans
	6	- Crachat - Bousculade volontaire	Violence grave	15 journées à 18 mois ***	1 an	18 mois à 3 ans ■	3 ans	Radiation	
	6a	Propos et/ou injures racistes	Racisme						
	7	Coup volontaire délibéré	Violence très grave	2 à 4 ans ■	3 ans	3 à 5 ans ■	5 ans	Radiation	
	8	Coup volontaire délibéré avec préjudice corporel	Violence d'une gravité exceptionnelle	3 à 5 ans ■	5 ans	Radiation			
Rapport ou témoignage relatant les faits survenus après le coup de sifflet final de la rencontre et le retour des arbitres ou de l'officiel à leur moyen de déplacement	9	- Propos excessifs et/ou injures - Geste(s) obscène(s)	Attitude antisportive	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	9 mois	1 à 2 ans ■	1 an
	10	- Menaces verbales - Attitude physique menaçante ou/et agressive - Tentative de coup(s) - Diffamation (atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne)	Attitude antisportive grossière	9 à 12 journées **	9 mois	1 à 2 an(s) ■	1 an	2 à 3 ans ■	2 ans
	11	- Bousculade volontaire - Arrachage ou tentative d'arrachage du sifflet, d'un carton, d'un stylo de l'arbitre, d'une feuille de match ou autre document	Violence grave	12 journées à 2 ans ***	1 an	2 à 3 ans ■	2 ans	3 à 5 ans ■	3 ans
	11a	Propos et/ou injures racistes	Racisme						
	12	- Pénétration dans le vestiaire des arbitres avec attitude vindicative, menaçante ou agressive, etc ... - Dégradation volontaire de la tenue vestimentaire de fonction de l'arbitre ou/et de ses effets personnels - Coup(s) volontaire(s) délibéré(s)	Violence très grave	2 à 4 ans ■	2 ans	3 à 5 ans ■	3 ans	Radiation	
13	Coup(s) volontaire(s) délibéré(s) avec préjudice corporel	Violence d'une gravité exceptionnelle	3 ans à radiation ■	3 ans	Radiation				

* Avec au moins 1 journée ferme ** Avec au moins trois journées fermes *** Avec au moins 6 journées fermes

. La sanction minimum prévue ne peut, en aucun cas, être assortie de sursis

ANNEXE 3 - ARTICLE 4.3

Décision de l'arbitre	Type de faute (à titre indicatif et non exhaustif)	Qualification de la faute	Echelle des sanctions						
			1ère faute	1ère période probatoire	1ère récidive	2ème période probatoire	3ème récidive	3ème période probatoire	
Disqualification	1	3ème exclusion du même joueur	Sans suite						
Disqualification directe sur et hors de l'aire de jeu	2	Pénétration sur le terrain d'un joueur, d'un officiel, non autorisé, sans intention d'intervenir	Sans suite						
	3	Pénétration sur le terrain d'un joueur, d'un officiel, non autorisé, avec intention de nuire	2 à 3 journées	3 mois	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	1 an	
	4	- Règle 8.5 des règles de jeu - Règle 16.6 c : attitude physique menaçante, attitude agressive, tentative de coup, bousculade volontaire, brutalité. - Interprétation n° 10 des règles	Conduite envers un adversaire ou irrégularité grossière	Sans suite					
				Blâme ou 1 à 3 journée(s)	3 mois	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	1 an
	5	- Règle 8.6 des règles de jeu - Règle 16.6-d : paroles menaçantes, provocation verbale, propos injurieux, geste(s) obscène(s). - Interprétation n° 11 des règles	Conduite envers un adversaire ou attitude antisportive grossière	Sans suite					
Blâme ou 1 à 3 journée(s)				2 mois	2 à 4 journées *	4 mois	4 à 8 journées **	8 mois	
Disqualification directe et disqualification autre que celle d'un joueur	6	- Coup volontaire délibéré - Agression délibérée - Pugilat et/ou échange de coups multiples - Crachat	Violence grave "Voie de fait" Intervention physique consciente et particulièrement exagérée	12 à 18 journées *	9 mois	24 à 36 journées ***	2 ans	2 ans	Radiation
	6a	Propos et/ou injures racistes	Racisme						
Rapport ou témoignage relatant les faits survenus après le coup de sifflet final de la rencontre et le retour des arbitres ou/et de l'officiel à leur moyen de déplacement	7	- Propos excessifs et/ou injures - Attitude incorrecte - Geste(s) obscène(s)	Attitude antisportive	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	9 mois	1 à 2 an(s) ■	1 an
	8	- Menaces verbales - Attitude physique menaçante ou/et agressive - Tentative de coups - Brutalité - Diffamation (atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne) - Arrachage ou tentative d'arrachage du sifflet, d'un carton, d'un stylo de l'officiel, d'une feuille de match ou autre document - Coup(s) volontaire(s) délibéré(s) n'entraînant pas un arrêt de travail	Attitude antisportive grossière	6 à 12 journées **					
				9 mois	1 à 2 an(s) ■	1 an	2 à 3 ans ■ + possibilité d'extension	2 ans	
	8a	Propos et/ou injures racistes	Racisme						
	9	- Crachat - Bousculade volontaire - Coup(s) volontaire(s) délibéré(s)	Violence grave	12 journées à 2 ans ***					
				1 an	2 à 3 ans ■ + possibilité d'extension	2 ans	3 à 5 ans ■ avec extension	3 ans	
10	- Agression - Dégradation volontaire de la tenue vestimentaire d'un joueur/d'un officiel ou/et de ses effets personnels - Coup(s) volontaire(s) délibéré(s)	Violence très grave	2 à 3 ans ■ + possibilité d'extension	2 ans	3 à 5 ans ■ avec extension	3 ans	Radiation avec extension		
11	Coup(s) volontaire(s) délibéré(s)	Violence excessivement grave	3 à 5 ans ■ avec extension	3 ans	Radiation avec extension				
12	Coup(s) volontaire(s) délibéré(s) avec préjudice corporel	Violence d'une gravité exceptionnelle	Radiation avec extension						

* Avec au moins 1 date ferme ** Avec au moins 3 dates fermes *** Avec au moins 6 dates fermes

■ La sanction minimum prévue ne peut, en aucun cas, être assortie du sursis

ANNEXE 4 - ARTICLE 4.4

Arbitre ou témoin	Type de faute ou nature de l'acte écrit et/ou verbal et/ou physique en dehors des périodes de jeu, d'une rencontre et/ou dans le cadre de la vie associative (à titre indicatif et non-exhaustif)	Qualification de la faute ou de l'acte	Echelle des sanctions						
			1ère faute		1ère récidive		2ème récidive		
			Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	
Rapport ou témoignage relatant les faits survenus	1	- Propos excessifs - Attitude incorrecte	Comportement incorrect	Sans suite ou blâme ou avertissement ou 1 journée	3 mois	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	1 an
	2	Menaces	Attitude anti-sportive	1 journée	3 mois	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	1 an
	3	- Propos injurieux (expression outrageante, termes de mépris ou invectives) - Geste(s) déplacé(s) - Geste(s) et/ou attitude(s) obscène(s)	Attitude anti-sportive grossière	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	2 ans
	4	Diffamation (atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne)	Manquement grave à la morale sportive	6 à 12 journées *	6 mois	15 à 24 journées **	1 an	1 an ***	Radiation
	4a	Propos et/ou injures racistes	Racisme						
	5	- Attitude agressive - Tentative de coup - Bousculade	Irrégularité grossière	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	1 an	12 journées à 1 an ***	2 ans
	6	- Crachat - Dégradation matérielle	attitude antisportive grossière	6 à 12 journées **	1 an	12 journées à 1 an ***	2 ans	1 à 3 an(s)	3 ans
	7	Coup volontaire délibéré	Violence grave	12 journées à 1 an ***	1 an	1 à 3 an(s)	3 ans	Radiation	
	8	Coup volontaire délibéré ayant entraîné un arrêt de travail ≤ 20 jours	Violence très grave	1 à 3 an(s)	3 ans	3 à 5 ans	5 ans	Radiation	
9	Coup volontaire délibéré ayant entraîné : soit un arrêt de travail > 20 jours soit une incapacité à reprendre son activité	Violence d'une gravité exceptionnelle	3 à 5 ans	5 ans	Radiation				

* Avec au moins 1 journée ferme ** Avec au moins 3 journées fermes *** Avec au moins 6 journées fermes

. La sanction minimum prévue ne peut, en aucun cas, être assortie du sursis

ANNEXE 5 - ARTICLE 4.5

Arbitre ou témoin	Type de faute (à titre indicatif et non-exhaustif)	Qualification de la faute	Echelle des sanctions						
			1ère faute		1ère récidive		2ème récidive		
			Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	
Rapport ou témoignage relatant les faits survenus	1 Laser, jet de projectile, pétard, fumigène, etc ... > vers l'aire de jeu > vers le public	Violence	1 à 2 journée(s)	6 mois	3 à 4 journées *	9 mois	4 à 6 journées **	1 an	
			> vers les joueurs, officiels > vers les arbitres, délégués	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an
	2 Envahissement de l'aire de jeu par une ou plusieurs personnes du public avec bousculade et/ou menaces de coup et/ou insultes : > sur un joueur, officiel de banc et/ou de table > sur les arbitres > sur le délégué	Club visité	Violence grave	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an
		Club visiteur							
	3 Envahissement de l'aire de jeu par une ou plusieurs personnes du public avec coup : > sur joueur, officiel de banc et/ou de table > sur arbitres > sur délégué	Club visité	Violence caractérisée	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	1 an	Radiation du club	
		Club visiteur							
4 Envahissement des installations sportives par une ou plusieurs personnes du public ou par des joueurs/officiels des équipes en présence apparaissant sur la feuille de match (vestiaire, joueur, arbitre, salle, échauffement, ...) avec bousculade et ou menaces de coups : > sur joueur, officiel de banc et/ou de table > sur arbitres > sur délégué	Club visité	Violence grave	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an	
	Club visiteur								
5 Envahissement des installations sportives par une ou plusieurs personnes du public ou par des joueurs/officiels des équipes en présence apparaissant sur la feuille de match (vestiaire, joueur, arbitre, salle, échauffement, ...) avec bousculade et/ou menaces de coups : > sur joueur, officiel de banc et/ou de table > sur arbitres > sur délégué	Club visité	Violence grave	6 à 12 journées **	1 an	12 journées à 1 an ***	1 an	Radiation du club		
	Club visiteur								
6 Dégradation matérielle sur l'aire de jeu ou des installations du complexe sportif	Club attitude violente et licencié		1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an	
			1 à 3 journée(s)	9 mois	3 à 6 journées *	1 an	Radiation du club		

ANNEXE 5 - ARTICLE 4.5

Arbitre ou témoin	Type de faute (à titre indicatif et non-exhaustif)	Qualification de la faute	Echelle des sanctions					
			1ère faute		1ère récidive		2ème récidive	
			Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	Santion	Période probatoire
7	Dégradation matérielle du véhicule ou du car ou de tout moyen de locomotion de l'une des équipes	Club attitude violente	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an
		et licencié	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an	Radiation	
8	Dégradation matérielle du véhicule des arbitres, délégués, personnes missionnées, membre élu	club attitude violente	3 à 6 journées *	1 an	6 à 12 journées **	1 an	12 journées à 1 an ***	2 ans
		et licencié	6 à 12 journées **		12 journées à 1 an ***		Radiation	
9	Provocation et/ou intimidation : > par objet > avec une arme > avec une arme à feu ou mise à feu > avec des animaux > avec des explosifs > etc....	Attitude violente très grave	12 journées à 1 an ■	1 an	1 à 2 an(s) ■ + possibilité d'extension	2 ans	Radiation + demande d'extension	
10	Utilisation d'objet, d'arme, d'arme à feu ou mise à feu, par animaux, d'explosif, ... - sans blessure ou entraînant un arrêt de travail < 3 jours sans dégradation matérielle - avec blessure entraînant un arrêt de travail > 3 jours avec dégradation matérielle > avec blessure entraînant un arrêt de travail > 3 jours et dégradation matérielle	Attitude violente d'une gravité exceptionnelle						
			12 journées à 1 an ■	1 an	1 à 3 an(s) ■ + possibilité d'extension	2 ans		
			1 à 2 an(s) ■ + demande d'extension	2 ans	2 à 5 ans ■ + demande d'extension	2 ans		
			2 à 5 ans ■ + demande d'extension	2 ans	Radiation			

* avec au moins 1 journée ferme ** avec au moins 3 journées fermes *** avec au moins 6 journées fermes

. La sanction minimum prévue ne peut, en aucun cas, être assortie du sursis

La commission compétente décide de jouer à bureaux fermés ou la suspension de la salle habituelle. En cas de suspension de la salle, c'est le bureau de l'URBH qui décide du ou des lieux où devront se dérouler les rencontres (pas de possibilité d'appel quant au choix du lieu).

Annexe 6 - Article 4.6

Article de référence des règlements généraux	OBJET	SANCTIONS
	Indisponibilité non-justifiée	1 à 2 journée(s) au joueur concerné
	Joueur ayant été aligné pendant sa suspension	1 à 5 journée(s) au joueur concerné
	Club ne faisant pas suivre une convocation Sanction appliquée au Président	P : 2 à 5 journées L : 4 à 8 journées N : 6 à 8 journées
	Dirigeant conseillant à un joueur de ne pas participer à un match ou un entraînement	2 à 6 journées au dirigeant
	Sélectionné jouant volontairement au-dessous de sa forme	2 à 6 journées au joueur

Les sanctions minimum prévues ne peuvent, en aucun cas, être assorties du sursis

P : Provincial

L : Ligue

N : National

ANNEXE 7 - ARTICLE 4.7

Type de faute	Fautif	Echelle des sanctions							
		1ère faute	1ère période probatoire	1ère récidive	2ème période probatoire	2ème récidive	3ème période probatoire	3ème récidive	
a Double signature	Joueur	2 à 4 journées	1 an	4 à 6 journée	2 ans	Radiation			
	Dirigeant	2 à 6 journées		6 à 9 journées					
b	Toute fraude sur éléments d'un dossier de licence (renouvellement, création, mutation)	Joueur	2 ans	Radiation					
	Toute fraude sur éléments d'informations relatifs à la constitution d'un dossier présenté par un club	Dirigeant							12 journées à 1 an
	Non respect des engagements des lois sociales et fiscales	Dirigeant							6 mois à 1 an
c	Joueur participant à une rencontre sous une fausse identité ou sous un faux numéro	Joueur	2 ans	9 à 12 journées	3 ans	Radiation			
		Dirigeant		3 à 12 journées					12 journées à 1 an
d	Fraude dans l'établissement d'une feuille de match	Arbitre	1 an	6 à 9 journées	2 ans	1 an	3 ans	Radiation	
		Dirigeant		4 à 8 journées		9 à 12 journées			8 journées à 1 an
e	Refus du responsable d'équipe de signer la feuille de match ou refus de présenter les licences	Responsable d'équipe	1 an	4 à 6 journées	2 ans	1 an	3 ans	Radiation	
		Dirigeant		2 à 4 journées		4 à 8 journées			8 journées à 1 an
f	Absence non excusée ou excusée sans justificatifs probants à une convocation et/ou une réunion. Absence de réponse à une demande d'information liée à une affaire et/ou absence non justifiée à une réunion à laquelle est convoqué un affilié	Arbitre, officiels, affiliés	1 à 3 journée(s)	1 an	3 à 6 journées	2 ans	6 à 9 journées	3 ans	
g	Communication à des tiers de tout ou partie d'un dossier litige ou disciplinaire	Dirigeants, arbitres officiels, affiliés	4 à 6 journées	1 an	9 à 12 journées	3 ans	Radiation		
h	Commission d'examen des litiges ou disciplinaire transmettant hors délai le dossier de 1ère instance à l'organisme d'appel	Commission d'examen des litiges ou disciplinaire		1 an		2 ans		3 ans	
i	Transmission hors délai ou de manière incomplète d'un dossier administratif	Commission Ligue		1 an		2 ans		3 ans	
		Club		1 an		2 ans		3 ans	
j	Recours à des agents sportifs non licenciés et/ou défaut de mention de l'intervention d'un agent	Affilié	4 à 6 journées	1 an	9 à 12 journées	3 ans	1 an	4 ans	Radiation
		Club		1 an		3 ans		4 ans	Exclusion pendant 1 an
k	Paris/prix	Dirigeants, arbitres officiels, affiliés	4 à 6 journées	1 an	9 à 12 journées	3 ans	Radiation		

ANNEXE 7 - ARTICLE 4.7

Type de faute	Fautif	Echelle des sanctions							
		1ère faute	1ère période probatoire	1ère récidive	2ème période probatoire	2ème récidive	3ème période probatoire	3ème récidive	
l	Obligation liée à la sanction	Dirigeants, arbitres officiels, affiliés	4 à 6 journées	1 an	9 à 12 journées	3 ans	Radiation		
m	Non-respect des décisions fédérales, régionales ou provinciales	Dirigeants	2 à 6 journées	1 an	3 à 6 journées	2 ans			
		Arbitres	1 à 4 journée(s)		2 à 6 journées				
		Responsable d'équipe	2 à 4 journées		3 à 6 journées				
		Salle	1 à 4 journée(s) à bureaux fermés		2 à 6 journées à bureaux fermés				
n	Non transmission d'une convocation à un affilié	Secrétaire	3 à 6 journées	1 an	6 à 12 journées	2 ans	12 journées à 1 an	3 ans	
o	Corruption et/ou tentative de corruption	Corrupteur > responsable d'équipe > officiel sur le banc > officiel de table > dirigeant > affilié et club concerné (dans tous les cas)	12 à 18 journées + possibilité d'extension	1 an	1 à 2 an(s) avec extension	2 ans	Radiation		
		Corrompu > arbitre > délégué > officiel de table	1 à 2 an(s) + possibilité d'extension	1 an	2 à 3 ans avec extension	2 ans	Radiation		

Les sanctions minimum prévues ne peuvent, en aucun cas, être assorties du sursis.

Sauf aux alinéas e-f-g-h-i-j-k-l-m-n-o, ces sanctions sont également accompagnées de sanctions sportives :
1 point en moins au classement par rencontre jouée irrégulièrement, s'ajoutant au match perdu par pénalité.

Annexe 8 - ARTICLE 4.8

Type de faute		Fautif	Echelle des sanctions					
			1ère faute	1ère période probatoire	2ème faute	2ème période probatoire	3ème faute	3ème période probatoire
a	Manquement à sa charge	Responsable de la sécurité et le club	1 à 3 journée(s)	6 mois	3 à 6 journées	9 mois	6 à 9 journées	1 an
					1 à 2 journée(s) à bureaux fermés		2 à 4 journées à bureaux fermés	

Les sanctions minimum prévues ne peuvent, en aucun cas, être assorties du sursis

ANNEXE 9 - ARTICLE 5.4

Pénalités financières attachées aux sanctions disciplinaires

Article de référence	Objet	Niveau	Montant
19.1	Avertissement		20 €
	Blâme		30 €
	Journée de suspension ferme		40 €
	Suspension d'un an		250 €
	Inéligibilité à temps (par an)		100 €
	Radiation		500 €
	Par journée à bureaux fermés	P	400 €
		L	400 €
		N	400 €
	Par date de suspension de salle	P	90 €
		L	90 €
N		510 €	

P : Provincial

L : Ligue

N : National